



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-014, « Règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ».

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors d'une assemblée ordinaire tenue le jeudi 11 juin 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté à l'unanimité le Règlement 2020-014.

Le règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté au siège social de la Régie situé au 990 rue Dupré, Beloeil durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Beloeil le 15 juin 2020.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière